

2011 en janvier.

4 rue de l'Argoat

- Appartement n°1 loyer de 217,20 € à 220,96 € avec cave à 20,87 €
- Appartement n°2 loyer de 147,14 € à 149,69 € avec cave à 20,87 €
- Appartement n°3 loyer de 219,99 € à 223,80 € avec cave à 20,87 €
- Appartement n°4 loyer de 240,39 € à 244,55 € avec cave à 20,87 €
- Appartement n°5 loyer de 264,31 € à 268,88 € avec cave de à 20,87 €

6 rue de l'Argoat :

- Loyer à 467,80 € (sans changement). Le loyer du garage reste à 30,84 €

12 place de l'Eglise

- Appartement n°1 loyer de 255,9 € à 260,33 €
- Appartement n°2 loyer de 199,02 € à 202,47 €
- Appartement n°3 loyer de 344,90 € à 350,88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE de faire appliquer la révision pour l'année 2011 des loyers communaux tels que proposés par Monsieur le Maire, à savoir :

- Immeuble situé au 4, rue de l'Argoat

- Appartement n°1.....220,96 €
- Appartement n°2.....149,69 €
- Appartement n°3.....223,80 €
- Appartement n°4.....244,55 €
- Appartement n°5.....268,88 €

Auxquels il sera ajouté un montant de 20,87 € pour la location d'une cave.

- Immeuble situé au 6, rue de l'Argoat

- Maison de type 4.....467,80 € + garage à 30,84 €



94-2011 : Numérotation des maisons dans les villages de la commune

Vu notre réflexion à ce sujet en novembre 2008 et la demande de la Poste de faciliter le travail des facteurs pour distribuer le courrier

Vu la délibération 35/2009 du 2 avril 2009 acceptant à l'unanimité la numérotation des maisons dans les villages et hameaux

Monsieur le Maire propose d'appliquer la numérotation précisée sur les annexes 1,2... ou suivantes. Les numéros seront installés par les agents sur les boîtes aux lettres des particuliers pour éviter des emplacements inadaptés.

Nous avons hésité un moment sur le choix des plaques à installer. Monsieur le Maire propose d'utiliser le stock de numéros en plastique bleu acheté il y a plus de dix ans. Les personnes souhaitant un modèle plus esthétique devront en informer la municipalité avant la pose.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE :

- De donner son accord à la pose par les agents communaux de plaques de numérotations sur les maisons des villages de la commune
- Qu'un courrier sera transmis aux personnes concernées qui devront informer la mairie si elles désirent poser des plaques personnalisées (sans réponse de celles-ci cela vaudra accord pour la pose de plaques par la commune) ainsi qu'une annonce dans le bulletin communal
- que cette numérotation devra être mise en place dans le courant du 1^{er} trimestre 2012



Sortie d'actif

Suite à la vente des parcelles ZB 32 à Guerdaner pour 1 000 € et ZC 0195 pour 17 233,09 € et ZC 0196 pour 15 725,19 € rue Saint Vincent, Monsieur le Maire informe le conseil sur les sorties d'actifs pour la parcelle ZB 32 de 118,91 €, pour la parcelle ZC0195 de 1 872 € pour la parcelle ZC0196 de 1 708,2 € valeur de bilan. Les mouvements comptables génèrent des titres aux comptes 775, 2111 et 192



96-2011 : Désignation de deux délégués au Syndicat de la Vallée du Blavet

Vu le projet de fusion entre le Pays d'accueil de la Vallée du Blavet et le Syndicat Mixte de la Sarre à l'Evel à compter du 1er janvier 2012, Pontivy Communauté sera représentée conformément aux statuts actuels du syndicat par 14 délégués soit deux par commune lors du Conseil communautaire du 20 décembre 2011.

Monsieur le Maire propose sa candidature suite à la mise en place sur le territoire communal dans un souci de continuité de l'action *Breizh Bocage* et *Territ'eau*. Une autre personne est nécessaire ; Monsieur Marc CHAPEL est désigné.

La liste des délégués de la commune de Kerfourn auprès du Syndicat de la Vallée du Blavet est la suivante :

- Monsieur Joël MARIVAIN, Maire
- Monsieur Marc CHAPEL



Questions diverses

a) panneaux routiers d'information :

Nous avons décidé en 2010 de mieux informer les personnes sur les implantations des acteurs économiques de la commune en budgétant 4 500 € en investissement. Après avoir rencontré et contacté un certain nombre d'entreprises, l'orientation est de proposer la création de trois panneaux situés à La Villeneuve, à La Grenouillère et à côté de l'église avec deux plans, un reprenant toutes les voies de la commune et un autre toutes les rues du bourg. Nous placerons avec un autocollant les emplacements des entreprises. (voir projet) Les limites de tonnage de la circulation des camions à 12 tonnes/15 tonnes seront également indiquées.

b) P.L.U. de la commune de Noyal-Pontivy :

Le projet du plan local d'urbanisme est soumis à l'avis des communes limitrophes. Ce dossier est consultable à la mairie. La commune a trois mois pour délibérer, l'absence de délibération vaut acceptation.

c) Point sur l'intervention volontaire

L'avocat demande une analyse du mémoire de Juwi et la validation de son argumentation. L'entreprise Juwi affirme que les distances de sécurité de 500 mètres ont été respectées, or la première entreprise à avoir voulu s'implanter sur Kerfourn avait abandonné le même projet en raison de l'impossibilité de respecter la limite de 500 m de distance entre les éoliennes et les habitations. Une réunion d'étude est prévue le 14 janvier 2012 à 9 heures.

d) Vœux :

Pour information, les vœux auront lieu à la salle polyvalente le 8 janvier 2012. Nous maintenons le principe d'inviter les conjoints et les enfants.

e) Une date de la commission du plan de développement communal est arrêtée au mercredi 18 janvier 2012 pour étudier l'appel d'offre avec pour principe de base de limiter la consommation excessive de foncier.

f) Information sur les orientations du SCOT :

Les réunions du SCOT se succèdent. Un résumé des enjeux concernant l'habitat est présenté sur écran. (réunion du 7 décembre)

g) Pose des décorations de Noël :

Le principe choisi par les bénévoles cette année a été de confectionner les décorations avec du matériel de récupération. Dans le cadre du plan national de réduction des déchets, Pontivy Communauté va mettre en place un programme dans ce domaine. Le rendez-vous pour la pose des décorations de Noël est programmé le 10 décembre à la mairie.

h) Commission intercommunale des impôts directs :

Liste de 40 personnes dont 4 en dehors du périmètre de la communauté membres de la commission intercommunale des impôts directs : choix libre de deux personnes sur la commune. 20 personnes (10 commissaires titulaires, 10 suppléants) seront sélectionnées par le directeur départemental des finances publiques.

La mission est de participer pour l'administration fiscale à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et de donner son avis sur les évaluations foncières de ces biens.

Ces personnes doivent être de nationalité française ou de U.E., avoir au moins 25 ans, jouir de leurs droits civils, être familiarisées avec les circonstances locales, posséder des connaissances suffisantes et être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

La séance est levée à 22 h 17

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
-------------	-------------------	-------------	-------------------

<i>MARIVAIN Joël</i>		<i>COBIGO Françoise</i>	
<i>KERDAL Anne-Marie</i>		<i>CHAPEL Marc</i>	
<i>CHAMOT Sarah</i>		<i>JOSSE Sophie</i>	
<i>LE CORRONC Jean-Pierre</i>		<i>MARIVAIN Michel</i>	
<i>SAINT-JALMES Philippe</i>	<i>Excusé</i>	<i>MORVAN Patrice</i>	<i>Excusé</i>
<i>LE SANT Jean-Paul</i>		<i>CHEVEAU Isabelle</i>	

Réunion du 8 décembre 2011